

Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

REÇU LE

1 JUIL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/78– Feuille 1**

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 45	Votants : 53
------------------------------	---------------	--------------

**Installation d'un conseiller communautaire**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, a profondément révisé le régime d'élection des conseillers communautaires et, par conséquent, le régime applicable à leur remplacement ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 11 avril 2014 ;

CONSIDERANT :

- que, dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ;

**N° 2014DC/78– Feuille 2**

- la démission de Monsieur Alain GOURDON, conseiller communautaire ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE d'installer dans ses fonctions Monsieur Michel COUTURIER en qualité de Conseiller communautaire.**

Le Président

Philippe LE RAY



**REÇU LE**

**01 JUL. 2014**

**SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT**

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/79– Feuille 1**

REÇU LE  
01 JUL. 2014  
SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 45	Votants : 53
------------------------------	---------------	--------------

**Approbation des comptes de gestion 2013 des budgets annexes “parcs d’activités économiques” et du budget annexe “réseau de chaleur”**

L’an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s’est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l’Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L5211-1, L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, concernant l’examen et le vote du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l’instruction ministérielle n°13-0001 du 13 septembre 2012 relative aux comptes de gestion et financier des établissements publics ;

VU l’arrêté de Monsieur le préfet du Morbihan en date du 30 mai 2013 relatif à la fusion des Communautés de communes d’Auray communauté, de la Côte de Mégalithes, des Trois Rivières et de la Ria d’Etel et au rattachement des communes de Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Hoëdic et Houat ;

## N° 2014DC/79– Feuille 2

VU les comptes de gestion établis par les comptables publics d'Auray, Carnac et Belz ;

### CONSIDERANT

- que les comptes de gestion ont repris dans leurs écritures, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ;
- que les résultats sont en tous points conformes à ceux des comptes administratifs ;
- que les comptes établis pour l'exercice 2013 n'appellent aucune observation ni réserve de la part du conseil communautaire ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire ADOPTE les comptes de gestion :**

- **des budgets annexes "parcs d'activités économiques" :**
  - **parcs d'activités d'Auray communauté,**
  - **parc d'activités de Kerran de la Communauté de communes des 3 Rivières,**
  - **parc d'activités de Plasker de la Communauté de communes de la Côte des Mégalithes,**
  - **parc d'activités de Kermarquer de la Communauté de communes de la Côte des Mégalithes,**
  - **parc d'activités de Bosséno de la Communauté de communes de la Côte des Mégalithes,;**
  - **parc d'activités de Croix Cordier 1, de la Communauté de communes de la Ria d'Étel,**
  - **parc d'activités de Croix Cordier 3, de la Communauté de communes de la Ria d'Étel,**
  - **parc d'activités de Poulvern, de la Communauté de communes de la Ria d'Étel,**
  - **parc d'activités du Suroît de la Communauté de communes de la Ria d'Étel ;**
- **et du budget annexe "réseau de chaleur" d'Auray communauté.**

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/80– Feuille 1**

**REÇU LE**  
**01 JUIL. 2014**  
**SOUS-PREFECTURE**  
**DE LORIENT**

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 45	Votants : 53
------------------------------	---------------	--------------

<b>Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs</b>
--

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénéaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2014DC-59 du Conseil communautaire en date du 25 avril 2014 prenant acte de l'élection des vice-présidents,

CONSIDERANT :

- que le vote des Comptes Administratifs nécessite de procéder au préalable à l'élection d'un Président de séance en remplacement du Président de l'EPCI ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

N° 2014DC/80– Feuille 2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire CONFIE la présidence du Conseil pour le vote des comptes administratifs à M. Fabrice ROBELET, 1<sup>er</sup> Vice-président, en l'absence de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président délégué « Rapporteur du Budget-Finances-Ordures ménagères-Gestion des déchets ».

Le Président

Philippe LE RAU



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/81– Feuille 1**



Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 45	Votants : 54
------------------------------	---------------	--------------

**Approbation des comptes administratifs 2013 des budgets annexes  
“parcs d’activités économiques” et du budget annexe “réseau de  
chaleur” – Affectation des résultats - Transfert de l’actif et du passif**

L’an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s’est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice ROBELET, 1<sup>er</sup> Vice-président, dans la salle de l’Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absents excusés :** ROZO Marie-Eliane

---

Le Président d’AQTA s’est retiré de la salle pour permettre aux conseillers communautaires de délibérer.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président expose :

L’article L 5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l’ensemble des biens, droits et obligations des EPCI fusionnés soit transféré à l’EPCI issu de la fusion et que cet EPCI soit substitué de plein droit aux anciens EPCI dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

## N° 2014DC/81– Feuille 2

Ainsi, il est soumis au Conseil communautaire, pour approbation, les résultats du compte administratif 2013 des budgets annexes “parcs d’activités économiques” : PA Auray communauté ; PA Kerran (CC3R), PA Plasker, PA Kermarquer, PA Bosséno (CC Mégalithes) ; PA Croix Cordier 1, PA Croix Cordier 3, PA Poulvern, PA Le Suroît (CCRE) et du budget annexe “réseau de chaleur” (Auray communauté).

Ces documents présentent les opérations comptables réalisées durant l’exercice 2013 dans le cadre des autorisations budgétaires accordées par le Conseil.

Conformément à la réglementation, l’assemblée délibérante doit également statuer sur l’affectation des résultats budgétaires 2013 constatés de l’ensemble des budgets annexes “parcs d’activités économiques”.

Les comptes administratifs 2013 font apparaître un déficit de fonctionnement global de 430 308,96 € ainsi qu’un excédent de financement sur la section d’investissement de 1 587 035,28 €.

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
	<b>résultat global</b>	<b>résultat global</b>
PA AURAY CC	479 911,08	822 982,69
PA Kerran CC3R	-110 879,49	0,00
PA Plasker CC mégalithes	21 986,67	0,00
PA Kermarquer CC mégalithes	-151 181,18	0,00
PA Bosseno CC mégalithes	-670 145,52	556 667,35
PA CC RIA Cx Cordier 1	-0,29	-11 445,16
PA CC RIA Cx Cordier 3	-0,07	4 636,80
PA CC RIA Poulvern	0,00	0,40
PA CC RIA Le Suroit	-0,16	214 193,20
<i>sous-total 1</i>	<b>-430 308,96</b>	<b>1 587 035,28</b>
Réseau de chaleur	0,00	0,00
<i>sous-total 2</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-430 308,96</b>	<b>1 587 035,28</b>

L’affectation du résultat est conforme aux règles définies par l’article L 2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

L’actif et le passif figurant au bilan de chacun de ces comptes seront repris aux budgets correspondants d’Auray Quiberon Terre Atlantique.



### N° 2014DC/81– Feuillet 3

Avec un avis favorable du Bureau, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- d'approuver les Comptes Administratifs 2013 des budgets annexes « Parcs d'activités économiques » : PA Auray communauté - PA Kerran (CC Trois Rivières) - PA Plasker (CC Mégalithes) - PA Kermarquer (CC Mégalithes) - PA Bosséno (CC Mégalithes) - PA Croix Cordier 1 (CC Ria D'Étel) - PA Croix Cordier 3 (CC Ria d'Étel) - PA Poulvern (CC Ria d'Étel) - PA Le Suroît (CC Ria d'Étel) et du budget annexe "réseau de chaleur" (Auray communauté) ;

- de reprendre l'ensemble des résultats des budgets annexes "Parcs d'activités économiques" : PA Auray communauté - PA Kerran (CC Trois Rivières) - PA Plasker (CC Mégalithes) - PA Kermarquer (CC Mégalithes) - PA Bosséno (CC Mégalithes) - PA Croix Cordier 1 (CC Ria D'Étel) - PA Croix Cordier 3 (CC Ria d'Étel) - PA Poulvern (CC Ria d'Étel) - PA Le Suroît (CC Ria d'Étel) au budget annexe "Parcs d'activités économiques" de l'exercice 2014, à savoir :

- au Compte R001- Excédent d'investissement reporté : 1 587 035,28 €

- au Compte D002 - Déficit de fonctionnement reporté : 430 308,96 €

- de reprendre l'actif et le passif figurant au bilan.

Le Président,

Philippe LE RAY





**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/82– Feuille 1**

RECUE  
01 JUIL. 2014  
SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

**Adoption du budget annexe supplémentaire  
« parcs d'activités économiques » 2014"**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU la délibération n°2014DC/81 du Conseil communautaire en date du 13 juin 2014 adoptant l'ensemble des comptes administratifs des budgets annexes « parcs d'activités économiques » 2013 et actant de la reprise des résultats budgétaires 2013 de l'ensemble de ces budgets annexes au budget annexe « parcs d'activités économiques » de l'exercice 2014 ;

CONSIDERANT :

- qu'il convient de voter un budget supplémentaire comme suit :

## N° 2014DC/82– Feuille 2

### Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
002/002 – Résultat de fonctionnement reporté	430 308.96	7133/042 – Variation des encours	430 308.96
<b>TOTAL</b>	<b>+ 430 308 .96</b>		<b>+ 430 308.96</b>

### Section d'investissement :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
3351/040 – Terrains	430 308.96	001/001 – Excédent d'investissement reporté	1 587 035,28
		1641/16 Emprunts en euros	- 1 156 726,32
<b>TOTAL</b>	<b>+ 430 308 .96</b>		<b>+ 430 308.96</b>

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire ADOPTE le budget annexe supplémentaire « parcs d'activités économiques » de l'exercice 2014.

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/83– Feuille 1**

**REÇU LE**  
**01 JUL. 2014**  
**SOUS-PREFECTURE**  
**DE LORIENT**

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

<p><b>Création d'une Commission intercommunale des impôts directs (CIID) - proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants</b></p>
--

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU l'article 1650 A du Code général des impôts qui rend obligatoire la création, par les Communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission intercommunale des impôts directs (CIID), composée de 11 membres :

- le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (ou un Vice-président délégué) ;
- 10 commissaires ;

CONSIDERANT :

## N° 2014DC/83– Feuille 2

- que cette Commission intercommunale, en lieu et place des Commissions communales des impôts directs (CCID) de chaque commune membre de l'EPCI participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés, donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale et participe, à compter du 1er avril 2012, à la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux ;
- que la présente délibération, instituant la CIID, est prise à la majorité simple ;
- que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID), l'organe délibérant de l'EPCI doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de l'EPCI) et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de l'EPCI) ;
- que les personnes ainsi proposées doivent remplir les conditions édictées au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI :
  - être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
  - avoir 25 ans au moins ;
  - jouir de leurs droits civils ;
  - être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la Communauté de communes ou des communes membres,
  - être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
  - Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'Etablissement public de coopération intercommunale. Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission ;
- que la durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- d'autoriser la création de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) sur le périmètre de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, pour laquelle les communes membres sont sollicitées afin qu'elles proposent des noms de personnes susceptibles de figurer sur la liste des membres potentiels, de la soumettre au Conseil communautaire de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et de la transmettre au Directeur départemental des finances publiques.

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

REÇU LE

01 JUL. 2014

**N° 2014DC/84– Feuille 1**

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

<p><b>Attribution de subventions communautaires aux associations et organismes locaux</b></p> <p><b>Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Ti Douar Alré</b></p>
--

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations obligeant les collectivités à conclure une convention avec les associations lors du versement d'une subvention supérieure à 23 000 euros ;

CONSIDERANT :

- que, depuis sa création en 2005, le Syndicat mixte du Pays d'Auray a apporté son soutien à l'Association Ti Douar Alré pour ses actions de valorisation du patrimoine culturel breton, sur les 28 communes du Pays d'Auray et la création en 2013 de la Maison de Pays (Ti ar Vro) ;

## N° 2014DC/84– Feuille 2

- que le Comité syndical du Pays d'Auray a autorisé, par délibérations n°2013.03.06 en date du 15 mars 2013 et n°2013.07.07 en date du 5 juillet 2013, la signature d'une convention de partenariat avec cet organisme pour l'organisation de l'édition 2013 de la manifestation « Un automne Autrement » et pour permettre à l'Association Ti Douar Alré d'assurer en 2013 le fonctionnement de la maison de Pays « Ti Ar Vro » qu'elle porte ;

- que, pour l'ensemble de ces missions, le Comité syndical du Pays d'Auray a en outre décidé d'accorder une participation financière globale de 75.000 € ;

- que cette association sollicite aujourd'hui la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour le financement de 3 actions distinctes :

- Action 1 : « Bro alré gouil bamdé – le Pays d'Auray en fête tous les jours ». L'association souhaite organiser des manifestations culturelles bretonnes tout au long de l'année sur les 24 communes de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Elle propose de reconduire l'opération « Un automne autrement » mais également : la fête de la Bretagne (Gouel Breizh), le challenge Douar Alré Sobhi Sport, les Mardis de la Dans, Dans'Alré, ... Elle propose également de coordonner un agenda culturel sur leur site internet [www.tidouaralre.com](http://www.tidouaralre.com). Le coût prévisionnel est estimé à 129.220 €.
- Action 2 : Fonctionnement du centre de musique traditionnelle dédié à la formation de sonneurs en couple, duos, trios, correspondant à un coût prévisionnel de 35.240 €.
- Action 3 : Diffusion et promotion de la langue bretonne, correspondant à un coût prévisionnel de 47.270 € ;

- que, lors de la séance du 26 mai dernier, le Bureau communautaire a décidé d'accorder une subvention pour le financement des actions 2 et 3 de respectivement 20.000 et 13.770 € et a également émis un avis favorable quant à une participation complémentaire sur l'action 1 pour un montant permettant d'atteindre les engagements financiers alloués en 2013 par le Syndicat mixte du Pays d'Auray ;

- qu'il a également noté qu'une réflexion serait menée et conduite par Mme Monique THOMAS, Vice-Présidente déléguée à la « Culture et au patrimoine » ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Ti Douar Alré » annexée à la présente délibération ;
- d'accorder une participation financière à l'action « Bro alré gouil bamdé – le Pays d'Auray en fête tous les jours » de 38.766 € TTC correspondant à 30 % d'un montant de dépenses subventionnables de 129.220 € TTC.

Le Président

Philippe LE RAY



01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/85– Feuille 1**

REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

<p><b>Attribution de subventions communautaires aux associations et organismes locaux Convention d'objectifs et de moyens avec l'ADIL 56</b></p>
--

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations obligeant les collectivités à conclure une convention avec les associations lors du versement d'une subvention supérieure à 23 000 euros ;

CONSIDERANT :

- que l'Agence départementale pour l'information sur le logement du Morbihan (ADIL 56) exerce :
  - une **mission d'information gratuite du public** sur l'ensemble des questions juridiques, fiscales et financières, relatives au logement et à l'habitat notamment au sein de la Maison du logement et au travers de permanences dans plusieurs communes de l'intercommunalité,

## N° 2014DC/85– Feuille 2

- une **mission d'observation des différents segments de l'immobilier** sur l'ensemble du département,
  - une **mission en faveur des publics défavorisés au travers du PDALPD** (Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) et du PDLHI (Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne) ;
- que les bilans d'activités de l'ADIL témoignent clairement de la mobilisation de ses services par les habitants et partenaires du territoire ;
- que, pour l'ensemble de ces missions et en échange de ces prestations, le Comité syndical du Pays d'Auray a autorisé, par délibération n°2013.02.10 en date du 15 février 2013, la signature d'une convention de partenariat avec cet organisme pour une durée de 3 ans et le versement d'une participation fixée pour 2013 à 0,3184 € par habitant soit 27.705 € pour 87014 habitants
- que la participation étant arrêtée annuellement par les instances de l'ADIL, il a été précisé que les montants 2014 et 2015 seraient fixés par avenant ;
- que la création de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a soulevé la question de la reconduction, en tant que telle, de la convention de partenariat avec l'ADIL. En effet, le passage d'une convention à l'échelle du Pays à une convention par EPCI (AQTA/Belle-Ile) permet de poser les règles d'un partenariat avec les structures intercommunales, qui sont compétentes en matière d'habitat ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence départementale pour l'information sur le logement du Morbihan (ADIL 56),**
- **de fixer la participation pour 2014 à 0,3184 € par habitant soit 26.337 € pour 82 715 habitants (source INSEE 2011).**

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**Communauté de Communes**  
**AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE** REÇU LE

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**N° 2014DC/86– Feuille 1**

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation d'un représentant de la Communauté de communes Auray  
Quiberon Terre Atlantique au Conseil d'administration de l'Agence  
départementale pour l'information sur le logement (ADIL)**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT :

- qu'il convient suite aux élections, de procéder à la nomination d'un représentant de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique afin qu'il puisse siéger au Conseil d'Administration de l'Agence départementale pour l'information sur le logement du Morbihan (ADIL) ;

## N° 2014DC/86– Feuille 2

- que par délibération n°2014DC/85 en date du 13 juin 2014 le Conseil communautaire a décidé d'adhérer et de soutenir ADIL 56 dans le cadre d'un partenariat pour la poursuite de ses missions ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- de désigner Mme Laurence LE DUVEHAT, Vice-présidente déléguée à la « Politique du logement et de l'habitat » pour représenter la Communauté de communes au Conseil d'administration de l'Agence départementale pour l'information sur le logement du Morbihan (ADIL).

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/87– Feuille 1**

REÇU LE  
LE 11 JUIL. 2014  
SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

<p><b>Désignation d'un représentant de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique au Conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie de Bretagne sud (ALOEN)</b></p>
--

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT :

- qu'il convient suite aux élections, de procéder à la nomination d'un représentant de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique afin qu'il puisse siéger de siéger au Conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie de Bretagne sud (ALOEN) ;

## N° 2014DC/87– Feuille 2

- que cette agence a notamment pour missions :
  - d'informer, de sensibiliser et de conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés ;
  - de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches ;
- que la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique est liée à ALOEN par une convention d'objectifs et de moyens signée par Auray Communauté sur la période 2013-2016 ;
- que cette convention d'objectifs et de moyens a permis la mise en place :
  - d'un ½ ETP de conseiller info-énergie au sein de la Maison du logement (financé en totalité par l'ADEME et la Région),
  - d'un partenariat pour le suivi-animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à travers la mobilisation d'un ETP d'animatrice OPAH et d'un ½ ETP thermicien (financés par le Conseil général) ;
- que le montant annuel de la convention s'élève à 48 600 € (avant financement de l'OPAH par le Conseil général) ;
- que, lors de son Assemblée générale, les membres de l'Agence ont émis le souhait de renforcer, à ce titre, les liens avec la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et a modifié ses statuts, afin de permettre à la Communauté de communes de siéger au Conseil d'administration d'ALOEN ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- **de désigner Mme Aurélie RIO, Vice-présidente déléguée à la « Valorisation énergétique (Plan climat-énergie territoriale (PECT), à la filière bois et à l'agenda 21 » pour représenter la Communauté de communes au Conseil d'administration de l'ALOEN.**

Le Président

Philippe LE RAY



01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/88– Feuille 1**

REÇU LE  
01 JUL. 2014  
SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

<p><b>Dispositifs d'aides en matière d'habitat en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 -  Mise en compatibilité des délibérations Auray Communauté/Ria Etel</b></p>
---

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2254-1 sur les interventions en faveur du logement social ;

VU les délibérations n° 2012-C-24 en date du 29 mars 2012 du Conseil communautaire d'Auray Communauté et n° 2013-36 en date du 24 septembre 2013 du Conseil communautaire de la Ria d'Étel adoptant un Programme local de l'Habitat sur leur territoire de compétence respectif ;

VU l'arrêté de Monsieur le préfet du Morbihan en date du 30 mai 2013 relatif à la fusion des Communautés de communes d'Auray communauté, de la Côte de Mégalithes, des Trois Rivières et de la Ria d'Étel et au rattachement des communes de Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Hoëdic et Houat ;

## N° 2014DC/88– Feuille 2

CONSIDERANT :

- que la compétence habitat/logement est, à ce jour, exercée dans les anciens périmètres correspondant à chacun des Etablissements publics de coopération intercommunale ayant fusionné, au bénéfice desquels un transfert de compétences dans ce domaine avait été opéré par leurs communes membres ;
- que la Communauté de Communes d'Auray Communauté avait mis en place par délibérations un certain nombre de dispositifs d'aides en direction :
  - des organismes HLM pour la production de parc public conventionné,
  - des propriétaires bailleurs pour le conventionnement du parc privé,
  - des propriétaires occupants pour la rénovation énergétique ;
- que la Maison du logement continue à constituer les dossiers pour les particuliers au titre des aides de la Communauté de communes ;
- que, par ailleurs, la Communauté de communes de la Ria d'Etel avait voté la mise en place de 3 dispositifs d'aides en direction :
  - des organismes HLM pour la production de parc public conventionné,
  - des organismes HLM pour la réhabilitation du parc public,
  - des propriétaires bailleurs pour le conventionnement du parc privé ;
- que cette dernière a attribué des aides relevant du premier dispositif mais n'a jamais instruit ni attribué d'aides dans le cadre des deux autres dispositifs ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE de valider cette mise en compatibilité des dispositifs en vigueur pour leur bonne continuité et de préciser les périmètres de ces dispositifs à savoir :**

- pour le parc public, le dispositif établi par la délibération n°2013-37 de la Communauté de communes de la Ria d'Etel ainsi que le dispositif établi par les délibérations n°2012-c-25 et 2013-c-75 d'Auray Communauté ne s'applique que sur le territoire correspondant à l'ancienne collectivité ;
- pour les propriétaires bailleurs privés, le dispositif établi par la délibération n°2013-38 de la Communauté de communes de la Ria d'Etel ainsi que le dispositif établi par les délibérations n°2012-c-38 et 2013-c-43 d'Auray Communauté ne s'applique que sur le territoire correspondant à l'ancienne collectivité ;
- que les autres dispositifs en vigueur étant propres, soit à Auray Communauté (délibérations n°2012-c-51, 2012-c-67, 2012-c-68 et 2013-DC-42, 2013-DC-74), soit à la Communauté de communes de la Ria d'Etel (délibération n°2013-039), ils ne s'appliquent que sur les périmètres correspondant aux anciennes collectivités ;

Le Président

Philippe LE RAY



01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/89– Feuille 1**

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

**REÇU LE**  
**01 JUL. 2014**  
**SOUS-PREFECTURE**  
**DE LORIENT**

**Signature de la convention relative à la collecte des déchets  
d'équipements électriques et électroniques (D3E) en déchèteries  
avec l'éco organisme OCAD3E-Eco-systèmes**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2009 conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités territoriales relatif à l'agrément d'Eco-systèmes ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2009 conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités territoriales relatif à l'agrément d'OCAD3E ;

## N° 2014DC/89– Feuille 2

VU la directive n° 2002/95/CE du 27 janvier 2003 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ;

VU la directive n° 2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ;

CONSIDERANT :

- que les éco-organismes sont des organismes collectifs, agréés par les pouvoirs publics, auxquels peuvent adhérer les producteurs pour remplir leurs obligations d'enlèvement et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). L'organisme coordinateur agréé, appelé OCAD3E a deux missions principales :

- assister les collectivités gestionnaires de déchèteries dans les procédures d'enlèvement et de recyclage des D3E, et les faire bénéficier des soutiens financiers versés par les producteurs. Dans le cadre des procédures d'enlèvement, OCAD3E, en sa qualité de coordonnateur agréé, a confié à l'éco-organisme Eco Systèmes le marché d'enlèvement.
- informer les utilisateurs de ces équipements sur les systèmes de collecte sélective mis en place ainsi que sur le système de reprise .

- que les aides financières apportées sont proportionnelles aux tonnages repris ;

- que la recette encaissée en 2013 a été de 24 000 € pour 470 tonnes déstockées sur les déchèteries ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE**

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération avec OCAD3E pour la mise en œuvre des obligations de la compensation financière des coûts de collecte des D3E et l'enlèvement par l'Eco-organisme référent des D3E ainsi collectés et de l'autoriser à prendre tout acte y afférent.**

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/90– Feuille 1**

**REÇU LE**  
**01 JUL. 2014**  
**SOUS-PREFECTURE**  
**DE LORIENT**

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

<p><b>Convention de financement commun avec la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer relatif à la collecte des déchets d'équipement électriques et électroniques des ménages</b></p>
---

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2009 conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités territoriales relatif à l'agrément d'Eco-systèmes ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2009 conjoint des Ministres chargés de l'écologie, de l'industrie et des collectivités territoriales relatif à l'agrément d'OCAD3E ;

## N° 2014DC/90– Feuille 2

VU la directive n° 2002/95/CE du 27 janvier 2003 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ;

VU la directive n° 2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ;

VU la délibération n°2014DC89 du Conseil communautaire en date du 13 juin 2014 autorisant la signature d'une convention avec OCAD3E pour la mise en œuvre des obligations de la compensation financière des coûts de collecte des D3E et l'enlèvement par l'Eco-organisme référent des D3E ainsi collectés ;

CONSIDERANT :

- qu'en raison des faibles tonnages collectés sur son territoire, la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer ne peut prétendre au bénéfice des soutiens financiers de l'éco organisme OCAD3E. Celui-ci a proposé de joindre les tonnages îliens à ceux collectés sur le territoire continental du pays d'Auray ;

- que le conventionnement sur la période précédente a permis le versement à la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer d'une recette de 6 000 € pour 2013 ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE**

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement commun, relatif à la collecte des déchets d'équipement électriques et électroniques ménagers (D3E), fixant les modalités de mise en œuvre, avec la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer annexée à la présente délibération.**

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE L'ORIENT

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/91– Feuillet 1**

**REÇU LE  
16 JUIN 2014  
SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT**

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

**Avenant au contrat d'exploitation des déchèteries de CRAC'H et BELZ**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absents excusés :** ROZO Marie-Eliane

---

Les déchèteries de Crac'h et de Belz ont fait l'objet de travaux de restructuration engagés par le Syndicat ABQP et destinés à :

- optimiser le fonctionnement au regard de la fréquentation qu'elles connaissent depuis plusieurs années,
- répondre aux obligations de sécurité et aux exigences de l'ADEME qui portent sur les extensions des possibilités de tri, les conditions d'accessibilités et d'information.

Ces éléments ont conduit à augmenter le nombre de quais (de 8 à 14) et à redessiner le profil de ces équipements de manière à séparer les flux d'entrées des flux de sorties.

Les coûts portés aux marchés de construction sont :

- pour Crac'h de 639 162, 52 €,
- pour Belz de 1 005 616, 17 €.



### N° 2014DC/91– Feuillet 3

Le doublement du gardiennage représente un surcoût mensuel de 12 829.87 € HT en prix de base, soit 14 245 € HT en prix valeur mai 2014. Sur la durée résiduelle du contrat (4 mois), le surcoût sera de 51 319,46 € HT (en prix de base). Le montant du marché passera ainsi, de 6 828 026.82 € HT, à 6 879 346.28 euros HT (en prix de base).

	Heures suppl. hebdo	Surcoût mensuel
déchèterie BELZ	55	7 145.00 €
déchèterie CRACH	48	6 200.00 €
location benne		900.00 €

Surcoût mensuel	14 245.00 €
Surcoût mensuel base marché	12 829.87 €
Surcoût 4 mois en prix de base	51 319.46 €
Surcoût 4 mois valeur mai 2014	56 980.00 €

Au terme de ce marché, un nouveau contrat, conclu fin 2013 par le Syndicat mixte de la région Auray Belz Quiberon, prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour une période de 6 mois ; celui-ci prévoit une ouverture des déchèteries de Belz et Crach à une fréquence identique à celle proposée au titre de l'avenant et intègre les coûts liés à cette prestation.

Conformément à une délibération du Comité syndical du Syndicat mixte Auray Belz Quiberon Pluvigner en date du 16 mars 2013, ce contrat de courte durée a pour objectif, de permettre à la nouvelle assemblée de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique de travailler sur la question des futurs contrats d'exploitation des déchèteries dans des délais moins contraignants (exemple : fréquence d'ouverture, règlement intérieur).

**Avec un avis favorable du Bureau, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant n°6 au contrat d'exploitation des déchèteries, dont l'échéance est fixée au 30 septembre 2014, aux termes duquel le nombre de gardiens sera doublé et les horaires élargis de 55 heures hebdomadaires sur Belz et 48 heures sur Crac'h.

Le Président

Philippe LE RAY

REÇU LE  
16 JUIN 2014  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE L'ORIENT





Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

REÇU LE  
01 JUL. 2014  
SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

N° 2014DC/92– Feuille 1

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 46	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

**Constitution d'une garantie financière**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, CUVILLIER Serge, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le code de l'environnement et notamment l'article 5 R 5136-1 ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du code de l'environnement ;

CONSIDERANT :

- qu'il est fait obligation aux exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement, de constituer à compter du 1er juillet 2014 une garantie financière dans le but de garantir la mise en sécurité du site ;

## N° 2014DC/92– Feuille 2

- que la Communauté de communes, propriétaire de l'usine d'incinération des déchets ménagers, et exploitant déclaré, est concernée par cette garantie financière ;
- que le montant global de cette garantie, qui se calcule selon une formule donnée par l'arrêté sus visé, est de 437 731 € ;
- que cette garantie sera levée à la cessation de l'exploitation de l'équipement ;
- que le délai de constitution de la garantie varie selon le type de garant ;
- que la première année, quel que soit le type de garant, la Communauté de communes doit constituer, au 1<sup>er</sup> juillet 2014, 20 % du montant initial de la garantie financière, soit 87 546 € ;
- que la consignation des fonds auprès de la Caisse des dépôts s'opère sur 9 ans, soit 43 773 € de la 2<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année ;
- que la constitution d'une garantie bancaire est réalisée sur 5 ans ; elle doit être sollicitée tous les ans, soit 87 546 € par an. La banque se rémunère au coût du marché en appliquant un taux d'intérêt parfois assorti de frais bancaires qui doivent être provisionnés budgétairement ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Compte tenu du prix actuel de l'argent, des capacités de trésorerie de la Communauté de communes et des possibilités de revenir à tout moment sur un autre mode de garantie financière, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :**

- de consigner la garantie auprès de la caisse des dépôts et consignations
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte y afférent.

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

N° 2014DC/93– Feuille 1

REÇU LE  
01 JUL. 2014  
SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 45	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation d'un élu référent  
au Comité national de l'action sociale (CNAS)**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** CUVILLIER Serge à KERVADEC Jessica, GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2014DC-17 du 6 janvier 2014, d'adhésion de la Communauté de communes au Comité national d'action sociale (CNAS) en faveur des agents de la Collectivité à compter du 1er janvier 2014 ;

CONSIDERANT :

- que cette association loi 1901 à but non lucratif, de portée nationale, a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... ) ;

## N° 2014DC/93– Feuille 2

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- de désigner M. Fabrice ROBELET, 1er Vice-président, pour représenter la Communauté de communes à l'Assemblée départementale annuelle du CNAS.

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/94– Feuille 1**

REÇU LE  
01 JUL. 2014  
SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 45	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

## Création d'un poste de juriste

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PLOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DELEZIR Ronan, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** CUVILLIER Serge à KERVADEC Jessica, GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU la délibération 2014DC10 du Conseil communautaire en date du 6 janvier 2014 relative à l'organisation des services et tableau des emplois budgétaires ;

## N° 2014DC/94– Feuille 2

### CONSIDERANT :

- qu'il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
  
- que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'attaché territorial en charge des instances, des affaires juridiques et de conseils, à temps complet, à compter du 1er septembre 2014 dont les missions seront notamment :
  - de préparer les instances communautaires (rédaction des délibérations),
  - de conseiller les élus et les responsables de services, en apportant son expertise juridique dans les différents domaines de la collectivité,
  - de gérer les contentieux en liaison avec les services concernés et les conseils externes (marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière juridique),
  - d'assurer une veille juridique ;
  
- que l'agent recruté sera directement rattaché aux effectifs de la Direction générale ;
  
- que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, aux grades d'Attaché territorial ;
  
- qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
  
- que le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/95– Feuille 1**

REÇU LE  
01 JUL. 2014  
SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 44	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

**Institution du temps partiel**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** CUVILLIER Serge à KERVADEC Jessica, GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE DELEZIR Ronan à AUDIC Annie, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 60 à 60 quater ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

## N° 2014DC/95– Feuille 2

CONSIDERANT :

- que les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité technique ;
- que le temps partiel sur autorisation est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps ;
- que le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70 et 80% du temps plein. L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale ;
- que, sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail ;
- que le temps partiel peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel ;
- qu'il est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et paternité (ou une session de formation incompatible avec l'exercice d'un temps partiel) ;

L'avis favorable du Comité technique en date du 22 avril 2014 ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :**

- tous les services ou emplois sont admis au bénéfice du temps partiel ;
- le temps partiel sur autorisation ou de droit est organisé dans le cadre hebdomadaire ;
- les quotités de temps partiel sur autorisations sont fixées au cas par cas entre 50 % et 99 % de la durée hebdomadaire de service des agents exerçant les mêmes fonctions à temps plein ;
- le délai préalable de demande d'autorisation, de renouvellement, est de 2 mois avant la date souhaitée
- la durée des autorisations est fixée à 6 mois et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans la demande de renouvellement doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse ;
- les autorisations sont délivrées individuellement par le Président.

**La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave. Le nombre de jours RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.**

**Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leurs demandes.**



### N° 2014DC/95– Feuille 3

Ces dispositions sont applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit).  
Il appartient à l'Autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**N° 2014DC/96– Feuille 1**

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56

Présents : 44

Votants : 55

**Election des membres de la Commission d'appel d'offres  
à caractère permanent**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** CUVILLIER Serge à KERVADEC Jessica, GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE DELEZIR Ronan à AUDIC Annie, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

VU les dispositions de l'article 22 du Code des marchés publics prévoyant que le nombre de membres composant la commission d'appel d'offres d'une Communauté de communes es égal à celui prévu pour la commission d'appel d'offres de la collectivité comportant le nombre d'habitants le plus élevé ;

CONSIDERANT :

- que la Commune membre de la Communauté de communes ayant le nombre d'habitants le plus élevé est la Commune d'Auray ;

## N° 2014DC/96– Feuillet 2

- que la Commission d'appel d'offres à caractère permanent doit en conséquence comporter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle ;

- que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

- qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

- qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

**Après avoir procédé, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'appel d'offres à caractère permanent ainsi qu'au dépouillement, sont DECLARES élus :**

titulaires	Vote	suppléants	Vote
<b>M. Fabrice ROBELET, 1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	55 voix pour	<b>M. Roland GASTINE, 12<sup>ème</sup> Vice-président</b>	55 voix pour
<b>M. Dominique RIGUIDEL, 2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	55 voix pour	<b>M. Jean-François GUEZET, membre du Bureau communautaire</b>	55 voix pour
<b>M. Bruno GOASMAT, 6<sup>ème</sup> Vice-président</b>	55 voix pour	<b>M. Guy HERCEND, membre du Bureau communautaire</b>	55 voix pour
<b>M. Gérard PIERRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	55 voix pour	<b>Mme Monique THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	55 voix pour
<b>Mme Andrée VIELVOYE, 11<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	55 voix pour	<b>Mme Aurélie RIO, 9<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	55 voix pour

**pour faire partie avec M. le Président de la Communauté de communes, Président de droit, de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent.**

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/97– Feuille 1**

**REÇU LE**  
**01 JUL. 2014**  
**SOUS-PREFECTURE**  
**DE LORIENT**

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 44	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

<p><b>Election des membres de la Commission de délégation des services publics</b></p>
--

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUSSE Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** CUVILLIER Serge à KERVADEC Jessica, GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE DELEZIR Ronan à AUDIC Annie, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU l'article L 1411-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales ;

VU les dispositions de l'article 22 du Code des marchés publics ;

CONSIDERANT :

- qu'à la suite du renouvellement des assemblées locales, l'ensemble des commissions relatives à la commande publique qui constituent des instances investies d'un pouvoir de décision ou d'avis doivent elles-mêmes être renouvelées ;

## N° 2014DC/97– Feuille 2

- que la Commission de délégation des services publics est chargée notamment :
  - de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières lors de la consultation pour l'attribution du contrat de délégation,
  - d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus,
  - d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% ;
  
- qu'elle se compose de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, le Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus par scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;
  
- que les suppléants sont en nombre égal à celui de membres titulaires ;
  
- que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Après avoir procédé, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission de délégation de service public ainsi qu'au dépouillement, sont **DECLARES** élus :

titulaires	Vote	suppléants	Vote
<b>M. Fabrice ROBELET, 1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	55 voix pour	<b>Mme Annie AUDIC, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	55 voix pour
<b>M. Dominique RIGUIDEL, 2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	55 voix pour	<b>M. Jean-Luc CHIFFOLEAU, membre du Bureau communautaire</b>	55 voix pour
<b>M. Bernard HILLIET, 8<sup>ème</sup> Vice-président</b>	55 voix pour	<b>Mme Bernadette DESJARDINS, membre du Bureau communautaire</b>	55 voix pour
<b>M. Pascal LE CALVÉ, 14<sup>ème</sup> Vice-président</b>	55 voix pour	<b>Mme Lénaïck LE PORT-HELLEC, 13<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	55 voix pour
<b>M. Gérard PIERRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	55 voix pour	<b>M. Jean-Maurice MAJOU, membre du Bureau communautaire</b>	55 voix pour

pour faire partie avec M. le Président de la Communauté de communes, Président de droit, de la Commission de délégation de service public.

Le Président

Philippe LE RAY



RECUE  
01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/98– Feuille 1**

REÇU LE  
LE 11 JUIL. 2014  
Sous-Prefecture  
de LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 44	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation des représentants au sein de  
l'Etablissement public foncier de Bretagne (EPFB)**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** CUVILLIER Serge à KERVADEC Jessica, GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE DELEZIR Ronan à AUDIC Annie, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT :

- qu'il convient suite aux élections, de procéder à la nomination d'un représentant de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de Bretagne (EPFB) ;

## N° 2014DC/98– Feuillet 2

- que l'Etablissement public foncier de Bretagne est administré par un Conseil d'administration composé de quarante-sept membres tel que précisé par l'article 6 du décret n°2009-636 du 8 juin 2009 modifié par décret n°2010-1463 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 - art. 87 (V) portant création de l'Etablissement public foncier de Bretagne ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DESIGNNE M. Fabrice ROBELET, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en qualité de délégué élu pour siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de Bretagne.**

Le Président

Philippe LE RAY

A blue circular stamp from the Communauté de Communes AURAY 56400. The stamp contains the text "Communauté de Communes AURAY 56400" around the perimeter and "Dubreton Terre Ancestrale" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT



Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

N° 2014DC/99– Feuille 1

REÇU LE  
01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 44	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

**Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte  
de coopération territoriale Mégalis Bretagne**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** CUVILLIER Serge à KERVADEC Jessica, GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE DELEZIR Ronan à AUDIC Annie, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT :

- qu'il convient suite aux élections, de procéder à la nomination d'un représentant de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique au sein du Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne ;

## N° 2014DC/99– Feuille 2

- que, conformément aux statuts du Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, le Comité syndical comprend 2 élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, 1 titulaire et 1 suppléant ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DESIGNÉ :

- M. Bruno GOASMAT, Vice-président, en qualité de délégué élu représentant titulaire,
- M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président, en qualité de délégué élu représentant suppléant,

pour représenter la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique auprès du Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne (e-mégalis).

Le Président

Philippe LE RAY



**Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 13 JUIN 2014

**N° 2014DC/100– Feuille 1**

REÇU LE

01 JUIL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORENT

Date de convocation : 6 juin 2014

Conseillers en exercice : 56	Présents : 44	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

**Convention de partenariat avec l'Association Pôle santé  
services du pays d'Auray – Espace autonomie senior (CLIC)**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle de l'Espace des Hermines à PLUMERGAT.

**Etaient présents :**

ALLAIN Ronan, AUDIC Annie, BELZ Jean-Michel, BODIC Bernard, CHIFFOLEAU Jean-Luc, CODA-POIREY Hélène, COUTURIER Michel, DESJARDINS Bernadette, DEVOIS Marie Claude, DREANO Lucienne, DUMOULIN Jean, FUSIL-DE ROBIANO Amélie, GASTINE Roland, GOASMAT Bruno, GOUELLO Elisabeth, GUEDO Jean-Michel, GUEHENNEC Yvonnick, HELOU Marie-Pierre, HILLIET Bernard, KERBART Jean-Pierre, KERVADEC Jessica, LE BAYON Pierrette, LE BIHAN - LE PIOUFF Chantal, LE CALVE Pascal, LE COTILLEC François, LE DUVEHAT Laurence, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LE RAY Philippe, LE TALLEC Jean-Luc, MAJOU Jean-Maurice, MOULART Christiane, PIERRE Gérard, PILLET Gérard, PINGRENON Laurence, QUEIJO Aurélie, RIO Aurélie, ROBELET Fabrice, ROSNARHO Odile, ROUSSEL Guy, SEVENO Florence, THOMAS Monique, THRAP OLSEN Anna, VALLEIN Franck, VIELVOYE Andrée

**Absents ayant donné pouvoir :** CUVILLIER Serge à KERVADEC Jessica, GUEZET Jean François à THRAP OLSEN Anna, GUILLOU Gérard à DUMOULIN Jean, HERCEND Guy à CODA-POIREY Hélène, HURLEY Fay à LE CALVE Pascal, JEANNOT Michel à DREANO Lucienne, LE CORRE Philippe à LE DUVEHAT Laurence, LE DELEZIR Ronan à AUDIC Annie, LEPICK Olivier à THOMAS Monique, NAEL Françoise à QUEIJO Aurélie, RIGUIDEL Dominique à SEVENO Florence

**Absente excusée :** ROZO Marie-Eliane

---

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations obligeant les collectivités à conclure une convention avec les associations lors du versement d'une subvention supérieure à 23 000 euros ;

CONSIDERANT :

- que l'association Pôle santé service du Pays d'Auray a fait l'objet de l'attribution en 2013 d'une subvention au CLIC de 30 000 € par délibération du Conseil communautaire d'Auray communauté ;

## N° 2014DC/100– Feuille 2

- qu'en attente d'éléments de cadrage par le Conseil général, en particulier le nouveau cahier des charges des plateformes territoriales d'information et de coordination gérontologiques, la convention nécessaire au versement n'a pu être établie en 2013 ;

- que, depuis le 1er janvier 2014, Auray Quiberon Terre Atlantique assurant l'exercice des compétences antérieurement exercées par les établissements fusionnés, cet engagement a été inscrit au budget primitif 2014 de la Communauté de communes ;

Le Bureau saisi en date du 26 mai 2014 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, entre la Communauté de communes et l'Association Pôle santé service du Pays d'Auray- Espace autonomie senior, pour l'année 2013.**

Le Président

Philippe LE RAY



REÇU LE

01 JUL. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE LORIENT